

CHARTRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET DE L'IMPLICATION CITOYENNE



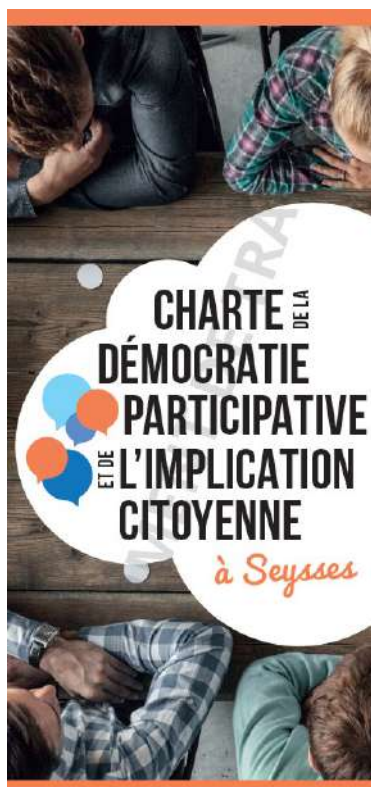
Charte de la démocratie participative et de l'implication citoyenne

Compte rendu de la réunion de restitution
du 18 octobre 2022

Ville de Seysses

Sommaire

CONTEXTE.....	3
INTRODUCTION	3
QUELQUES ELEMENTS DE DEFINITION DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE	4
DE QUELLE MANIERE LES CITOYENS ONT ILS PU CONTRIBUER A L'ELABORATION DE LA CHARTE ?.....	5
PRISE EN COMPTE DES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES	6
Zoom sur les apports en termes de définition.....	6
Zoom sur les apports au niveau des instances	7
Zoom sur les apports vis à vis des permanences hors des murs.....	7
Zoom sur les apports vis à vis des autres outils de participation.....	8
Zoom sur les apports de la concertation en termes de modalités de suivi et d'évaluation de la démarche.....	8
Zoom sur les éléments qui n'ont pu être intégrés à la Charte.	9
Zoom sur les changements du nombre de quartiers	9
TEMPS D'ECHANGES	10
ANNEXE – RESULTATS DU QUESTIONNAIRE D'EVALUATION.....	12



CONTEXTE

Les habitants de Seysses étaient conviés le mardi 18 octobre pour assister à la **restitution de la démarche de concertation** mise en œuvre par la commune depuis Janvier 2022 pour la **co-construction** de la Charte de Démocratie Participative et de l'Implication Citoyenne.

80 personnes étaient présentes. La réunion était également diffusée en direct sur la chaîne Youtube de la ville.

Pour visionner la vidéo, cliquez sur ce lien : <https://www.youtube.com/watch?v=mGuWlXXfl8g>

INTRODUCTION

Jerôme Bouteloup, Maire de la commune de Seysses a introduit la soirée en remerciant l'ensemble des participants, en séance et en ligne pour leur présence et en rappelant l'importance accordée à la participation citoyenne pour l'élaboration des projets de la commune. De plus, il remercie les élus présents dont Sandrine Floureusses, Vice-Présidente déléguée à la Démocratie Participative au Conseil départemental de la Haute Garonne, les deux conseillers régionaux et les élus d'autres communes.

La Démocratie Participative fut un des **principaux engagements de campagne**, et c'est pour concrétiser ces ambitions que l'équipe municipale comprend un **pôle Démocratie participative**, porté par **Malika Bensouici**, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie Participative et à l'Implication Citoyenne et **Capucine Corman**, chargée de mission Démocratie Participative.

En élaborant un document socle et un cadre commun, la Charte de Démocratie Participative et de l'Implication Citoyenne traduit à la fois l'ambition donnée par la commune ainsi que les attentes des Seyssois en terme de dialogue citoyen. M. le Maire conclut en rappelant que c'est **humblement mais plein d'ambitions** que l'équipe municipale veillera à mettre en œuvre la participation citoyenne à Seysses.

En complément, **Malika Bensouici**, se dit ravie de pouvoir présenter les résultats des différents temps de dialogue citoyen organisés depuis janvier 2022 qui ont permis d'identifier **de quelles manières les habitants souhaitaient s'impliquer dans la vie communale**.

L'objectif de la soirée est bien de présenter et restituer de quelles manières chacun a pu contribuer à la rédaction de ce document fondateur des modalités de participation à Seysses. Malika Bensouici partage l'enthousiasme des Seyssois ressenti au fil des différentes rencontres et réunions, preuve de leur envie de mobilisation. Elle rejoint les propos de M. le Maire sur l'ambition humble de l'équipe municipale de développer la mission de Démocratie Participative à Seysses.

Sandrine Floureusses, Vice-présidente à la Démocratie Participative du Conseil Départemental de la Haute-Garonne conclut l'introduction en rappelant l'importance de la démocratie participative dans l'élaboration des politiques départementales.

Depuis 2015, plus de 20 000 citoyens viennent partager leurs idées, attentes et expertises d'usages pour affiner les politiques départementales autour de différentes thématiques, et les actions des communes comme Seysses contribuent à cette mobilisation et implication. C'est au nom de démarches sincères et humbles de dialogue citoyen menées par la commune de Seysses, à l'instar de la co-construction de la Charte, que le Département subventionne la commune pour soutenir et encourager le déploiement de ces temps de dialogue citoyen.

QUELQUES ELEMENTS DE DEFINITION DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE


Il semblait important de partager la définition générique de la démocratie participative à savoir :

*« Un ensemble de démarches et de procédures qui visent à **associer et d'impliquer les citoyens aux décisions politiques de leur territoire.**
C'est une aide à la prise de décisions des élus. Elle nécessite d'être encadrée dans les projets pour être comprise de tous. »*

Pour la mettre en œuvre, l'équipe municipale s'engage à :

- **Informé, consulter et concerter** les citoyens sur des projets communaux,
- Développer les compétences et/ou favoriser **l'intelligence collective**,
- **Renforcer les relations** entre les citoyens et les élus,
- **Solidifier le « Vivre ensemble ».**


Aussi, cette soirée était l'occasion de partager les différents niveaux de participation que peuvent mobiliser les élus en termes de démocratie participative :




L'information
L'objectif : communiquer les informations clés d'un projet.
La municipalité présente des éléments objectifs et pédagogiques (idées, faits, décisions), énonce et explique les orientations, les choix et les décisions à la population concernée par le projet.



La consultation
L'objectif : recueillir l'opinion des citoyens et des usagers concernés par un projet.
Avant la prise de décision, la municipalité recueille des avis et des propositions de citoyens pour aider au choix. Cet avis est purement consultatif, il n'entraîne aucune obligation de décision conforme.



La concertation
L'objectif : engager un processus de discussion, d'ajustement et de modifications éventuelles d'un projet en prenant en compte les besoins et les attentes des citoyens.
En amont, pendant ou en aval d'un projet, la municipalité mobilise les citoyens pour enrichir et débattre d'un projet. La municipalité veille ensuite à ce que les besoins et attentes soient pris en compte tout au long du projet.



La co-construction
L'objectif : associer les citoyens à l'action publique et aux décisions.
La municipalité associe les citoyens à l'élaboration d'un projet ou d'une partie de projet. Cette échelle requiert le plus d'implication et de disponibilité en proposant aux citoyens un rôle actif dans le développement et le portage du projet.

DE QUELLE MANIERE LES CITOYENS ONT ILS PU CONTRIBUER A L'ELABORATION DE LA CHARTE ?

De Février à Mai 2022, la Ville de Seysses, accompagnée par le bureau d'études IdéesCommunes, a organisé différents temps pour recueillir plusieurs contributions et alimenter le contenu de la Charte :

- De Février à Avril 2022 : une **consultation numérique** ;
- D'Avril à Mai 2022 : **5 ateliers de travail** avec les jeunes du PAJ, les associations, les seniors, les élus et les agents
- Le 21 Mai 2022 : la tenue du **Forum citoyen** lors du Seys'tival.
- 18 Octobre 2022 : **Restitution** de la démarche et des apports de la concertation
- Décembre 2022 : **Présentation de la Charte** en Conseil Municipal pour la valider.

En tout et pour tout, cette démarche a permis de recueillir **110 contributions** :

- 57 au cours de la consultation numérique ;
- 47 au cours du Seys'tival – 26 en ateliers et 21 sur l'exposition participative.

Les contributions portaient sur :

- **La définition de la démocratie participative ;**
- **Les sujets et thématiques sur lesquels les citoyens souhaitent être consultés ;**
- **Les modalités de rencontres en instances ;**
- **Les critères de suivi et d'évaluation des démarches de concertation à venir à Seysses.**



PRISE EN COMPTE DES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES

L'ensemble des contributions ont été analysées puis **intégrées soit dans la Charte** ; soit dans un **document de travail interne** à la collectivité - notamment les propositions de sujets / thématiques à soumettre à la concertation ou les conseils de créneaux / horaires de mobilisation des différents publics – soit **rejetées en précisant les raisons (cf diaporama diffusé)**.

A noter, ce document interne, en complément de la Charte, fait office de réservoir d'idées pour les agents et les élus pour toutes démarches à venir.

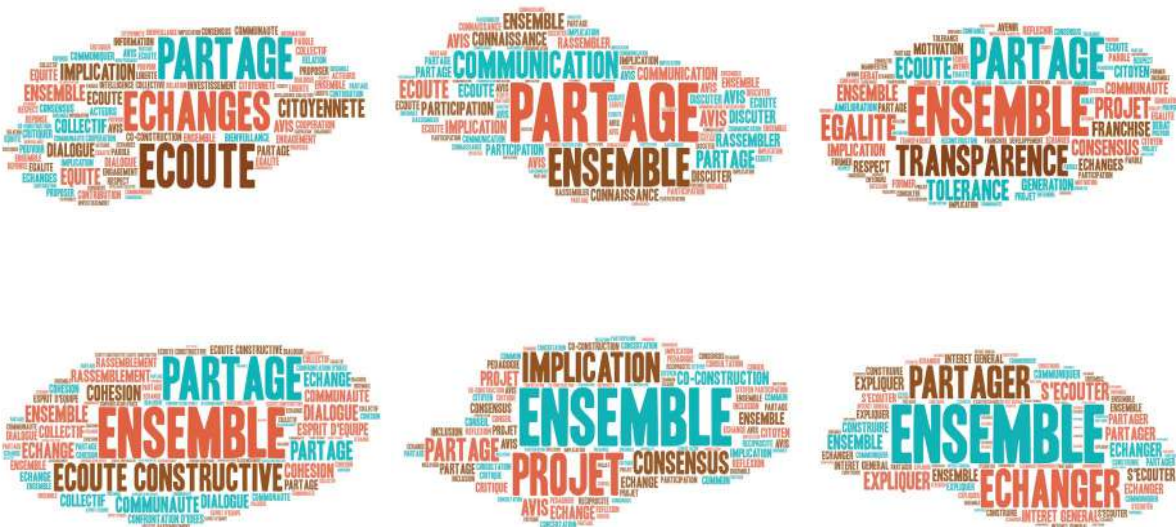
La Charte sera organisée en **4 grands chapitres** :

- Un premier qui rappelle les **fondements de la Démocratie Participative** et de quelle manière elle se déploie à Seysses ;
- Un second sur les **thématiques et les publics** de la concertation ;
- Un troisième sur les **différentes modalités de participation** notamment via la mise en place de différentes **instances et outils de participation** citoyenne ;
- Et enfin un dernier sur le **suivi et l'évaluation de la Démocratie Participative** à Seysses.
- Un lexique présentera aussi les « définitions » communes de la DP que la Ville souhaite partager pour développer un langage commun.

Zoom sur les apports en termes de définition

Le premier apport de la concertation : **la déclinaison de la définition de la DP en plusieurs nuages de mots**, issus des différents groupes de travail et citoyens rencontrés tout au long de la démarche de concertation.

Les termes **Partage / Echanges / Ensemble / Ecoute / Implication et Transparence** sont ceux qui reviennent le plus souvent au gré des différents groupes de travail.



Zoom sur les apports au niveau des instances

La commune s'est arrêtée sur 4 instances de concertation :

- Les **Conseils de quartiers** qui permettent aux citoyens de s'informer, débattre et mener des réflexions au service de l'intérêt général sur des projets qui concernent leurs quartiers. Leur avis est consultatif et la commune s'engage à proposer une réunion avec le Maire par an pour chacun des conseils de quartiers.
- Un **conseil intergénérationnel** qui mise sur la coopération entre les générations pour enrichir les projets communaux. Ce conseil générationnel sera développé un peu plus tard, après la mise en place et une première année de test des Conseils de quartiers, plus plébiscités par les habitants ;
- **Des permanences hors des murs**, temps de rencontres « hors des murs de la mairie »
- Une **réunion annuelle des associations** que l'atelier avec les associations de la Ville est venu mettre en avant.

Ce que les agents et élus retiennent de la concertation et qu'ils intègrent à la Charte, est :

- Un fort plébiscite de **participation aux conseils de quartiers** ;
- Le souhait d'une **participation libre à l'ensemble des instances et des réunions**, et non plus proposer des groupes fermés pour chaque Conseil de quartiers, qui seront alors ouverts à tous.
- La **suppression du référent par Conseil de quartier**, qui va en lien avec l'envie d'ouverture ;
- Et surtout, le plus gros apport de la concertation à ce propos est le **redécoupage administratif des quartiers. Le nombre de quartiers passe de 3 à 5**, au regard des différents retours qui alertaient sur un périmètre trop large pour le quartier centre, qui tenait à être retravaillé (plus de détails ci-après).

Zoom sur les apports vis à vis des permanences hors des murs



En proposant des temps de permanences dit « hors des murs », à l'instar du Seys'tival ou de la Fête des mères ou encore la fêtes des associations cette année, l'équipe municipale souhaite aller au-delà des modalités de rencontres « classiques » en proposant des temps en extérieur.

Par permanences hors des murs, peuvent prendre la forme de **cafés – débats, de stands élus sur des évènements existants** qui permettent d'aller à la rencontre des citoyens « au-delà des murs de la mairie. » ; sur le principe d'« **aller vers** »

Ces permanences viennent **répondre aux différentes attentes remontées** à savoir : pouvoir avoir différents temps de rencontres avec les élus ; différents modes de contribution.

Zoom sur les apports vis à vis des autres outils de participation

Les instances ne seront pas les lieux uniques de concertation. En complément des instances, l'équipe municipale propose toujours des modalités de contributions et de participation via l'organisation d'ateliers participatifs, de consultations numériques pour lesquelles les agents veilleront à proposer des questions ouvertes, pour répondre aux attentes citoyennes de pouvoir exprimer leurs avis et ne pas uniquement cocher des réponses en sondages. Les permanences en mairie sont également maintenues.

Chaque réunion ou ateliers fera l'objet d'un compte-rendu pour garantir à tous l'information sur les propos échangés et de suivre les démarches suivantes.

Zoom sur les apports de la concertation en termes de modalités de suivi et d'évaluation de la démarche

La démarche proposée, au-delà du cadrage des instances, a été essentielle pour définir une **première base de critères d'évaluation des démarches à venir.** Ces critères seront évolutifs, affinés au gré des rencontres et serviront de première base de travail pour le comité de suivi et d'évaluation que nous mettrons progressivement en place.

La concertation a vraiment fait ressortir des critères d'évaluation, que les agents et élus n'avaient pas encore défini en amont.

Au regard de l'ensemble des propositions recueillies, 4 grands critères sont ressortis et ont été retenus :

- **Transparence**
- **Mise en relation et dialogue entre les élus et citoyens**
- **L'utilité de la participation citoyenne**
- **L'accessibilité et la représentativité en réunion.**

Aussi, dans la globalité des échanges, les participants à la démarche rejoignent l'humilité de la mairie sur la dimension « test », « apprendre en faisant » pour ces futures instances et démarches de concertation.

Sur les conseils des citoyens, un bilan sera réalisé au bout de 2 ans pour vérifier la pertinence des instances et les améliorations à faire, au regard des critères énoncés précédemment.

Ce sera surtout au fil des rencontres et des échanges que la Charte, les instances et les contenus évolueront pour assurer une participation la plus satisfaisante possible au regard des moyens internes que la collectivité peut proposer.



Zoom sur les éléments qui n'ont pu être intégrés à la Charte.

- **L'invitation et l'information de l'ensemble des Seyssois de la tenue des démarches.**
 - Il est difficile de garantir l'invitation de l'ensemble des Seyssois. *A minima la mairie fera de la communication sur la tenue de réunions - mais les invitations pourront être localisées / ciblées par public selon le projet ou la thématique.*
- **Un nombre fixe de participants et une représentativité de la typologie de la ville en réunion**
 - *A minima, la mairie réalisera un compte rendu flash du profil des participants afin d'être attentif sur les publics participants et d'adapter les futures stratégies de mobilisation*
 - *De plus, la mairie ne souhaite pas imposer d'objectif chiffré en termes de nombre de participants, mais veillera à une participation en hausse sur la fin du mandat*
- **Proposer des temps de permanences Hors des murs devant les commerces**
 - *La mairie n'occupe pas les espaces publics devant les commerces pour garantir une non-discrimination des commerces.*

Zoom sur les changements du nombre de quartiers

La sectorisation est réfléchi à partir de 4 éléments :

1. **Les continuités et discontinuités du territoire** : ex un cours d'eau permet de marquer facilement la limite entre deux secteurs ;
2. **Le nombre d'habitants par secteur** : L'objectif est de ne pas rencontrer un trop grand déséquilibre démographique entre les secteurs.
3. **La notion de "quartier"** ressentie par les habitants : Un habitant du centre-bourg ou des Aujoulets n'aura pas les mêmes attentes et priorité.

→ C'est d'ailleurs pour coïncider au mieux avec les ressentis / façons de vivre sur les quartiers que le découpage a été modifié. Initialement fixé à 3, la consultation des Seyssois a montré que ce n'était pas satisfaisant. **Au nombre de 3, les secteurs ne permettaient pas de coller au territoire vécu par les Seyssois.**

La nouvelle sectorisation se base sur :

- Des limites physiques ;
- Les logiques d'urbanisation propres à chaque secteur (centre dense, plus diffus sur les autres) ;
- Le canal de St Martory correspond à la fin des trottoirs pour la route de St Lys et le chemin de Couloume ;
- Nous sommes néanmoins conscients que cette nouvelle sectorisation casse des continuités existantes.

TEMPS D'ECHANGES

Intervention d'une habitante des Aujoulets : Je souhaite interpeller le Département sur la route D50 très dangereuse, notamment car je viens de voir que ma rue a été rénovée du fait de la présence d'écurie, ce dont je suis très heureuse. Je demande donc au Département d'allouer des sous pour résoudre les problématiques de la RD50.

Réponse :

Cette question anticipe les sujets qui pourront être abordés au cours des Conseils de quartiers. La sécurité notamment routière est un sujet à traiter sur la commune.

Questions : Comment vont fonctionner les Conseils de quartier ? Y aura-t-il des commissions, référents citoyens ? référents élus ?

Réponse : Pour répondre aux attentes exprimées par les Seyssois au cours de la démarche, la participation au Conseil de quartier ne sera pas conditionnée au lieu de résidence : tout le monde pourra venir au Conseil de quartier souhaité.

La participation sera libre, sans obligation de fidélisation. La Ville informera sur la tenue de tous les Conseils de quartiers.

En termes d'organisation, à ce stade, une réunion annuelle est prévue. Cependant le nombre de rencontres pourra évoluer selon les sujets à traiter et la dynamique de chaque quartier.

Vis à vis du référent, les Seyssois ont exprimé leur souhait de ne pas avoir de « chef » ou de référent citoyen pour ces Conseils de quartier afin de garantir la libre expression de chacun et la diversité des opinions. L'objectif est d'être nombreux et constructifs. Il y aura à minima un élu présent à chaque Conseil de quartier, Malika Bensouici en priorité, afin que la commune conserve une traçabilité des échanges et puisse donner les réponses attendues par les participants aux Conseils de quartier. Les élus mobilisés pourront aussi varier selon la thématique abordée. A noter que l'ensemble des élus réside dans l'ensemble des 5 quartiers retenus.

Question : Merci pour la présentation. Personnellement je n'ai pas très bien compris le résultat : sur quoi débouche cette Charte ? Vous présentez plusieurs niveaux qui vont de la communication à la co construction, mais j'ai l'impression qu'on s'arrête aujourd'hui et dans le futur à la consultation. Qu'allez-vous mettre en œuvre pour aller au-delà ?

Réponse : La rédaction de la Charte est un exemple de co-construction proposée aux citoyens. Le bureau d'études chargé de l'appui à la mise en démarche de concertation précise par ailleurs que les Seyssois ont défini les critères d'évaluation des démarches à venir sur la commune. Rien n'était préétabli en amont. De même que l'ensemble de la Charte, il y avait un socle mais il a été affiné et retravaillé sur la base de l'ensemble des contributions citoyennes.

Un autre exemple, le choix du nom de la médiathèque dont une partie des membres du jury citoyen est présente ce soir. Les citoyens ont proposé des noms (105) qui ont été analysés et choisis par un jury citoyen qui a travaillé 4h pour sélectionner les 6 noms qui ensuite ont été soumis au vote des Seyssois. Le nom final a été élu par les Seyssois.

Question : La Ruche est une bonne démarche, je ne la remets pas en cause. Mais, sur des sujets plus complexes, sur des problématiques qui mettent du temps je m'interroge : comment allez-vous articuler les rencontres sur une année pour qu'il y ait suffisamment d'échanges, d'informations, d'occasions pour aborder la complexité, revenir vers les citoyens etc ? Comment nous en tant que citoyens, on peut être impliqué ?

Réponse : Concernant les réunions de quartiers, les fréquences se feront en fonction des objectifs fixés, des projets à traiter... Ce sera décidé au fil des rencontres. A minima, l'élu référent sera votre interlocuteur principal et garant d'un retour sur les sujets abordés.

Autre exemple de retours sur l'avancée des projets, la concertation menée à propos de la place de la Libération : la Ville a proposé différentes actions, comme une balade urbaine, des temps rencontre avec les commerçants... Toutes ces actions et leurs contributions recueillies vous seront restituées prochainement.

Enfin, pour éviter tout quiproquo, les instances ne sont pas les seuls lieux de rencontres et de concertation. Elles sont complémentaires à tous les outils déjà existants de dialogue citoyen, à savoir les réunions publiques, les ateliers participatifs. Les enquêtes, sondages en ligne, les rendez-vous du Maire...

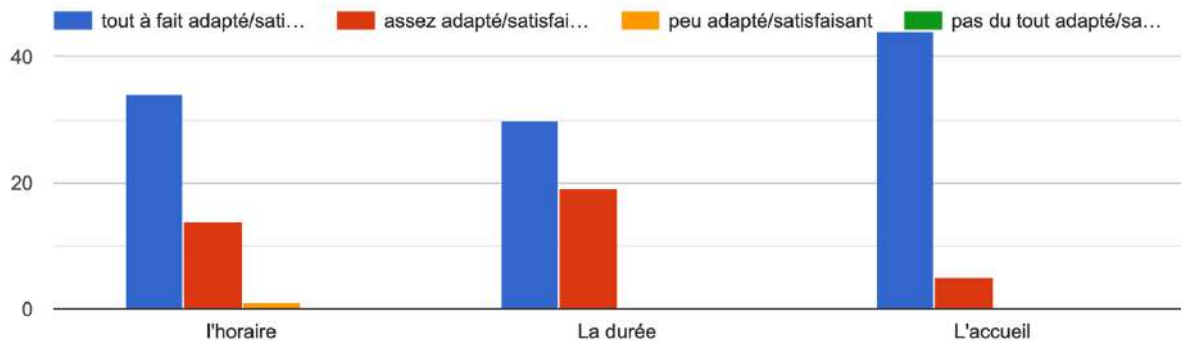
Les instances vont permettre de travailler sur des thématiques localisées, d'identifier des sujets de préoccupations qui seront ouvertes à davantage de concertation via ces autres outils de participation / dialogue citoyen.

La réunion se conclut par les remerciements aux participants et par le partage d'un cocktail dinatoire où les Seyssois ont pu continuer à échanger sur le Démocratie Participative et consulter les panneaux sur le découpage des conseils de quartier. Les Seyssois ont également étaient invités à compléter le questionnaire d'évaluation, outil mis en place pour évaluer à chaque fois, l'action.



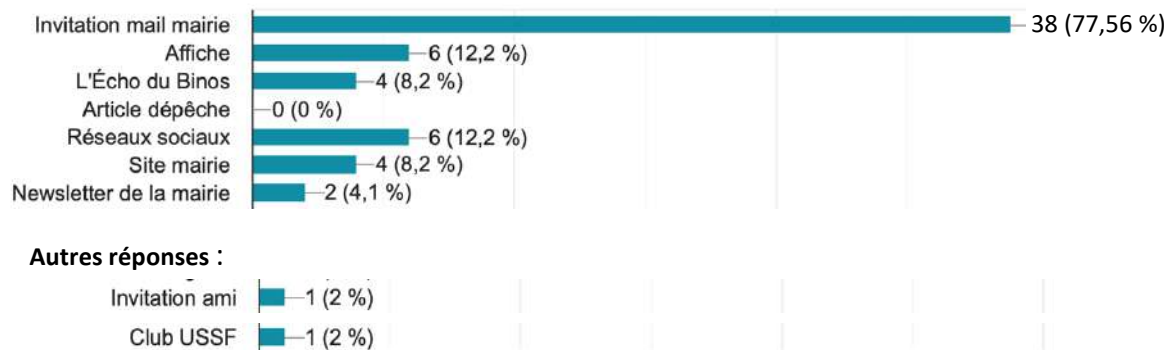
ANNEXE – RESULTATS DU QUESTIONNAIRE D’EVALUATION

1. L'horaire, la durée, l'accueil vous ont-ils paru... ?



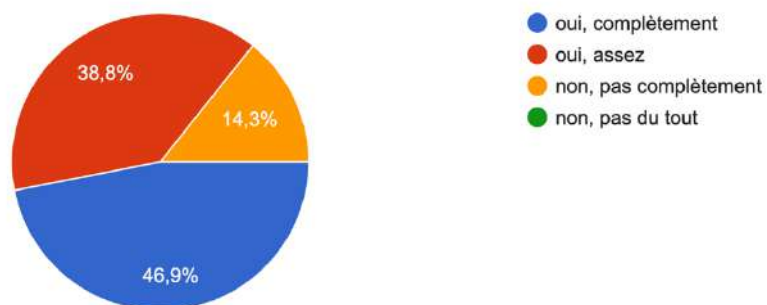
2. Comment avez-vous été informé(e) de cette rencontre ?

49 réponses



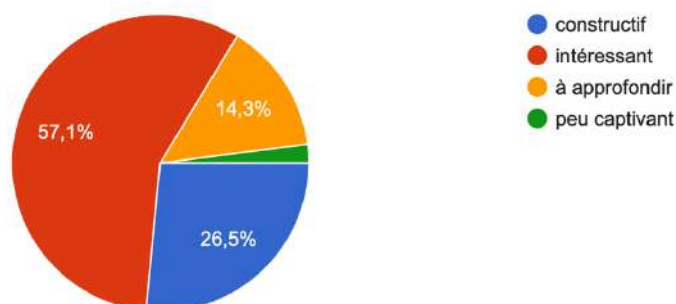
3. La rencontre vous a-t-elle permis de mieux connaître comment a été co-construite la charte de la démocratie participative et de l'implication citoyenne ?

49 réponses



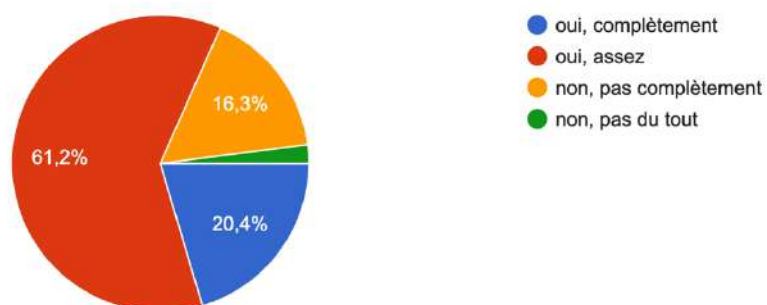
4. Vous diriez du contenu de la rencontre qu'il a été :

49 réponses



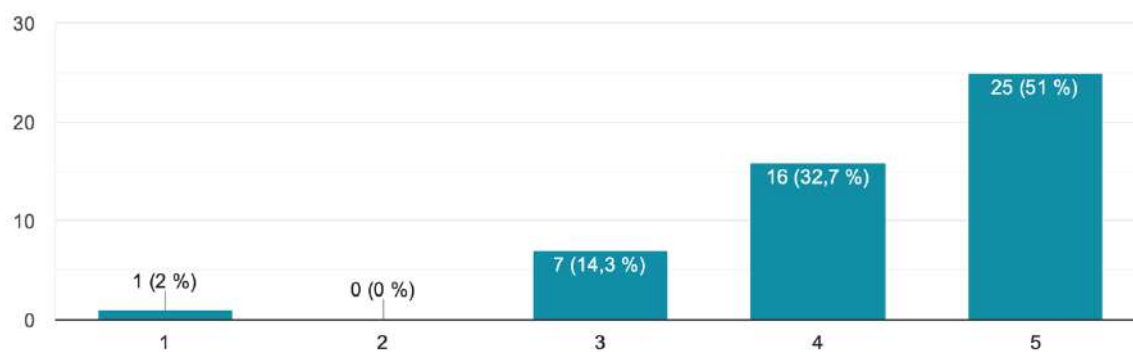
5. Pensez-vous être bien informé des démarches engagées par la commune ?

49 réponses



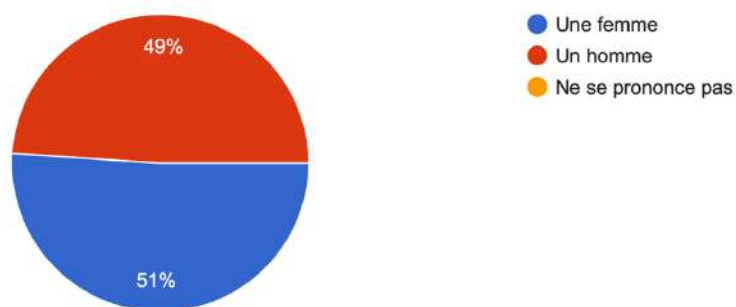
6. A l'issue de la réunion, participeriez-vous aux prochaines démarches de dialogue citoyen ?

49 réponses



7. Vous êtes :

49 réponses



8. Votre tranche d'âge :

49 réponses

